

## Communiqué de presse

20 décembre 2016 - N° 33

### SCOR remporte le prix «Risk Innovation» de l'année lors des InsuranceERM Awards 2016

SCOR a été nommé vainqueur de la catégorie « **Risk Innovation** » de l'année des InsuranceERM Awards, décernés le 20 décembre 2016. Cette nomination fait suite aux prix « Réassureur Vie de l'année en Amérique du Nord » attribué par le magazine *Reactions* (voir le [communiqué de presse](#) publié le 6 octobre 2016) et « Réassureur Vie de l'année » remis par la revue *Asia Insurance Review* (voir le [communiqué de presse](#) publié le 17 octobre 2016).

Cette distinction prestigieuse rend notamment hommage à l'organisation par le groupe SCOR en juin 2015, en amont de la COP 21, de la conférence « SCOR Foundation Seminar on Climate Risks », en collaboration avec la Toulouse School of Economics et l'Association de Genève, le think tank international du secteur de l'assurance. Les plus grands scientifiques (économistes, climatologues, actuaires, universitaires) ainsi que les professionnels de l'assurance et de la réassurance ont participé à cet événement pour analyser et débattre des risques climatiques et de leur assurabilité, ainsi que de la prise de décision dans un contexte d'incertitudes climatiques.

Lors de cette conférence, SCOR a notamment proposé d'examiner et d'étudier la mise en place de partenariats publics-privés efficaces et équilibrés, afin de réduire les coûts supportés par l'État, d'élargir la couverture à l'ensemble de la population et d'assurer les risques associés au changement climatique. Le Groupe a par ailleurs souligné qu'il est indispensable que les marchés de capitaux renforcent leur capacité à absorber les grandes catastrophes et accroissent leurs efforts de recherche sur la façon de combiner les instruments des marchés de capitaux avec la (ré)assurance traditionnelle.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site](#) consacré à l'événement et la [publication](#) parue à l'issue de la conférence.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare :** « *Nous sommes très fiers de recevoir ce prix, qui salue la volonté de SCOR de placer la gestion des risques, notamment climatiques, au cœur de sa stratégie. Avec des initiatives innovantes telles qu'étudiées lors de la conférence SCOR Foundation Seminar on Climate Risks, SCOR contribue à la diffusion du savoir en rassemblant des scientifiques du monde entier au bénéfice de ses clients, et à l'élaboration de solutions concrètes pour déplacer la frontière de l'assurabilité des risques climatiques.* »

\*

\* \*

## Communiqué de presse

20 décembre 2016 - N° 33

### Contacts

#### **Marie-Laurence Bouchon**

Group Head of Communications

**+33 (0)1 58 44 76 10**

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

#### **Ian Kelly**

Head of Investor Relations

**+44 203 207 8561**

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

<http://www.scor.com/>

[SCOR photo gallery](#)

Twitter: [@SCOR\\_SE](#)

### **Enoncés prévisionnels**

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2015 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2016 sous le numéro D.16-0108 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».